DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le - 4 NOV. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES 3

Séance du 30 octobre 2014

Compte rendu affiché le **05 novembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 octobre 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Objet :

14.10.0173
Attribution du marché de maintenance des chaufferies gaz de la Ville de Vaulx-en-Velin

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La Ville a passé un marché 2008MF013, de suivi des installations de chauffage, de traitement d'air et de production d'eau chaude sanitaire avec la société DALKIA.

Il a été notifié dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert le 01/02/2008 pour une durée de 6 ans et la date d'expiration a été fixée au 31/12/2013.

Une première consultation a été lancée en appel d'offres pour renouveler ce marché : la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 12/12/2013 a déclaré cette consultation infructueuse au motif de n'avoir que des offres irrégulières ou inacceptables. La consultation a été relancée sous forme d'appel d'offres le 12/02/2014.

Suite à une erreur administrative, la procédure a dû être déclarée sans suite et a été relancée. Pour couvrir le délai de consultation, et ne pas avoir de rupture de continuité de service sur le chauffage de ces bâtiments communaux, le marché actuel a été prolongé par avenant jusqu'au 21 décembre 2014 inclus, suite à la validation du Conseil municipal du 26/06/2014.

La consultation a été relancée sous forme d'Appel d'Offre Ouvert le 23/06/2014. Au terme de l'analyse des offres, la CAO réunie le 30/09/2014 a classé les offres selon les critères suivants :

- valeur technique pour 60 points,
- prix pour 40 points.

L'entreprise DALKIA a été classée première, avec une offre de 2 038 715,44 € HT, soit 2 446 458,53 € TTC, sur la durée totale du marché soit 5 ans (du 22/12/2014 au 31/12/2019).

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la CAO.

Il convient à présent d'attribuer ce marché.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le rapport présenté ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ De donner votre approbation, et de dire que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2014 et exercices suivants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve le rapport présenté ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise classée première, sous réserve

qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2014 et exercices suivants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY